



Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population

Distr. GÉNÉRALE

DP/FPA/CP/192 31 décembre 1996 FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Deuxième session ordinaire de 1997 10-14 mars 1997, New York Point 5 de l'ordre du jour provisoire FNUAP

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

PROJETS ET PROGRAMMES PROPOSÉS

Recommandation du Directeur exécutif

Assistance au Gouvernement équatorien

Assistance proposée: 5 millions de dollars, dont 4 millions

de dollars à prélever sur le budget ordinaire et 1 million de dollars d'origine multilatérale et bilatérale

et/ou provenant des ressources

ordinaires.

Durée du programme : 4 ans (1997-2000)

Cycle de l'assistance : Deuxième

Groupe sur la base de la décision 96/15 : B

Assistance proposée par domaines essentiels d'activité du programme (en millions de dollars des États-Unis) :

	Ressources ordinaires	Autres	Total
Santé en matière de reproduction	3,4	1,0	4,4
Stratégies de population et de développement	0,2	-	0,2
Plaidoyer	0,4	-	0,4
Total	4,0	1,0	5,0

ÉQUATEUR

Indicateurs concernant les objectifs définis par la Conférence internationale sur la population et le développement*

		<u>Seuils</u> *
Pourcentage d'accouchements réalisés avec l'assistance d'un personnel qualifié (pourcentage) ¹	84,0	≥60
Taux de fréquence de la contraception (15-44 ans) (pourcentage) ²	53,0	≥55
Accès aux services de santé (pourcentage) ³	88,0	≥60
Taux de mortalité infantile (pour 1000) ⁴	50,0	≤50
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000) ⁵	170,0	≤100
Taux brut de scolarisation féminine au niveau primaire (pour 100) ⁶	92,6	≥75
Taux d'alphabétisme des femmes adultes (pourcentage) 7	87,2	≥50

* Valeurs indiquées dans le document DP/FPA/1996/15 et approuvées par le Conseil d'administration dans sa décision 96/15.

¹ OMS, <u>Coverage of Maternal Care</u>, troisième édition, 1993. Les données concernent la période 1983-1993.

² Division de la population du Secrétariat de l'ONU, <u>World Contraceptive</u> <u>Use 1994</u>, ST/ESA/SER.A/143. Les données concernent la période 1986-1993.

³ UNICEF, <u>La situation des enfants dans le monde, 1995</u>. Les données concernent la période 1985-1993.

⁴ Division de la population du Secrétariat de l'ONU, <u>World Population</u> <u>Prospects Database 1950-2050, 1994 Revision</u>. Les données concernent 1992.

⁵ UNICEF, <u>La situation des enfants dans le monde, 1995</u>, d'après les chiffres établis par l'OMS. Les données concernent la période 1980-1992.

⁶ Division de statistique du Secrétariat de 1-ONU, <u>Base de données sur les indicateurs et statistiques concernant les femmes</u>, Version 3 (sur CD-ROM), 1994, d'après les chiffres établis par l'UNESCO.

⁷ UNESCO, <u>L'éducation pour tous : situation et tendances, 1994</u>.

Données démographiques

Population (milliers) en 1995	11 460	Taux d'accroissement annuel de la population (pourcentage)	2,0
Population en l'an 2000 (milliers)	12 646	Zone urbaine	3,1
		Zone rurale	0,2
Taux de masculinité			
(pour 100 femmes)	101,0	Taux brut de natalité (pour 1000)	25,6
Population urbaine en			
pourcentage du total	58,4	Taux brut de mortalité (pour 1000)	6,0
Population par groupe			
d'âge (en pourcentage)		Taux net de migration	
		(pour 1000)	0,0
Enfants de 0 à 14 ans	36,4	,	•
	•	Indice synthétique de	
Jeunes de 14 à 24 ans	20,5	fécondité par femme	3,10
Personnes âgées de plus		Espérance de vie à la	
de 60 ans	6,5	naissance (en années)	
Femmes de 15 à 49 ans		Hommes	67,3
(pourcentage)	51,3		
		Femmes	72,5
Âge médian (années)	21,4		,
,	•	Deux sexes	69,8
Densité de la population			
(au km²)	40,0	PNB par habitant (dollars des États-Unis, 1994)	1,31

<u>Sources</u>: Ces données ainsi que les données sur le taux d'accroissement annuel de la population dans les zones rurales et urbaines sont tirées de la publication de la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU intitulée <u>World Population Prospects: the 1994 Revision</u>. Les données sur le PNB par habitant sont celles du PNUD. Deux points (..) indiquent que les données correspondantes ne sont pas disponibles.

1. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) envisage de financer sur la période 1997-2000 un programme en matière de population pour aider le Gouvernement équatorien à atteindre ses objectifs concernant la population et le développement. Le FNUAP propose de consacrer au programme un montant de 5 millions de dollars, dont 4 millions de dollars seraient prélevés sur son budget ordinaire, pour autant que ces ressources soient disponibles. Le FNUAP s'emploiera à réunir le solde de 1 million de dollars en faisant appel à des sources multilatérales et bilatérales et/ou à ses ressources ordinaires, conformément à la décision 96/15 du Conseil d'administration concernant

l'affectation des ressources du FNUAP. Il s'agira du deuxième programme d'aide du FNUAP à l'Équateur.

- 2. Le programme proposé se fonde sur les conclusions et recommandations de la mission d'analyse des programmes et d'élaboration des stratégies (APES) qui s'est rendue en Équateur en octobre 1996. Ces conclusions et recommandations ont été pleinement approuvées par le Gouvernement et le programme a été harmonisé avec les cycles de programmation du PNUD et de l'UNICEF.
- 3. Le programme proposé vise en premier lieu à aider le Gouvernement à améliorer la santé de la population en matière de reproduction en mettant l'accent sur les besoins des femmes défavorisées, notamment les femmes autochtones, et ceux des adolescents. Satisfaisant à cinq des "indicateurs de seuil", l'Équateur est classé dans la catégorie "B" aux fins du nouveau système d'allocation des ressources du FNUAP. L'assistance prêtée au titre du programme sera concentrée dans six provinces à nombreuse population rurale. Les autres composantes du programme consistent d'une part à renforcer les compétences des fonctionnaires des services locaux ou décentralisés en matière de planification et de programmation dans le cadre des activités menées dans le domaine de la population et du plaidoyer, et d'autre part à faire en sorte que les soins de santé en matière de reproduction au niveau national soient mieux adaptés aux besoins des femmes rurales, notamment des femmes autochtones, et des adolescents.
- 4. Les activités prévues par le programme proposé, de même que toutes les activités qui bénéficient d'une assistance du FNUAP, seront menées conformément aux principes et objectifs du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 49/128.

<u>Historique</u>

- 5. En dépit d'une croissance urbaine rapide, 42 % des 11,5 millions d'habitants de l'Équateur vivent dans les zones rurales. D'après les chiffres de la Banque mondiale, environ 60 % de la population vivent au-dessous du seuil de pauvreté, mais dans les campagnes habitées en majorité par les populations autochtones, ce chiffre atteint près de 90 %. Sur l'ensemble de la population rurale vivant dans la pauvreté, 63 % sont classés parmi les plus pauvres, soit une proportion 10 fois plus élevée que dans les zones urbaines. L'atténuation de la pauvreté est certes un objectif prioritaire du nouveau gouvernement, mais le programme d'ajustement structurel en cours consacre près de la moitié du budget national au remboursement de la dette extérieure du pays, limitant ainsi strictement les ressources consacrées aux secteurs de la santé et de l'éducation. Préoccupé par cette situation, le Gouvernement s'attache à améliorer l'efficacité et l'impact des programmes sociaux par le biais de la décentralisation et de politiques en faveur des couches les plus pauvres de la population.
- 6. Le système de soins de santé primaire qui couvre l'ensemble du pays atteint en principe 88 % de la population, mais les services sanitaires sont d'accès bien plus difficile dans les zones rurales. En outre, de nombreuses femmes n'ont pas recours aux services du secteur public en raison de la mauvaise

qualité des soins et de la persistance des obstacles socio-culturels. C'est ainsi que le taux de mortalité maternelle atteint 170 pour 100 000 naissances vivantes et jusqu'à 250 pour 100 000 dans les régions montagneuses. La couverture prénatale est faible, surtout dans les zones rurales où seulement 42 % des accouchements bénéficient de l'assistance d'un personnel qualifié. En raison de leur retard en matière d'éducation, les femmes ont moins de chances d'accéder aux soins de santé et de participer à la vie communautaire. De plus, l'absence d'un programme d'éducation sexuelle clairement défini et d'informations suffisantes sur la sexualité fait peser une grave menace sur la santé des adolescents en matière de reproduction.

Assistance antérieure du FNUAP

- 7. Le premier programme de pays du FNUAP pour l'Équateur a été approuvé en 1990 pour une période de quatre ans et représentait un montant total de 7 millions de dollars, prélevé sur les ressources ordinaires. Ce programme a été prolongé de deux ans, sans financement supplémentaire, afin de l'harmoniser avec les cycles de programmation d'autres organismes du système des Nations Unies. Durant le cycle écoulé, le réseau des agents d'exécution a été étendu non seulement aux homologues des services gouvernementaux, mais aussi aux services publics décentralisés, aux institutions locales, aux organismes privés, aux organisations non gouvernementales (ONG) et aux associations locales. La coopération avec l'administration locale a permis de renforcer l'exécution nationale et de faciliter la mise en oeuvre du programme. Les projets en cours ont montré que les responsables des collectivités et l'administration locale étaient capables de conjuguer leurs efforts pour améliorer la santé en matière de reproduction au niveau local. Cette coopération sera renforcée durant le prochain programme de pays.
- Le programme antérieur a contribué à la mise au point d'une approche novatrice visant à introduire l'éducation en matière de population dans l'enseignement primaire grâce à la participation des collectivités et des parents. Cette approche s'est révélée particulièrement efficace en ce qu'elle a permis de produire des matériaux pédagogiques qui tiennent compte du contexte culturel local et de recueillir l'adhésion de la collectivité et des parents à leur emploi. En outre, grâce à la mise en place d'un système de gestion des moyens logistiques dans le domaine de la planification familiale qui garantit un approvisionnement suffisant en contraceptifs au niveau local dans plusieurs provinces, des zones antérieurement mal desservies ont pu disposer de moyens contraceptifs en quantité suffisante. Ce système sera étendu aux provinces choisies pour faire l'objet d'interventions du FNUAP. Grâce à l'appui d'un programme régional du FNUAP, un modèle novateur, dit "Jambi Huasi", a été mis au point pour la fourniture de services de santé aux femmes autochtones. Ce modèle, qui réunit des prestataires de soins modernes et traditionnels dans une même structure, a permis de renforcer l'accès à ces deux types de soins. Le prochain programme se propose de poursuivre cette expérience en s'inspirant de son approche novatrice.
- 9. L'absence de coordination entre les différents donateurs actifs dans le domaine de la santé en matière de reproduction a été le principal obstacle qui a nui à l'efficacité du programme antérieur. Des activités ont chevauché dans certains domaines, tandis que d'autres étaient délaissées. Le FNUAP contribuera

au cours du prochain programme de pays à la mise en place d'un mécanisme de coordination avec le Gouvernement et d'autres donateurs afin de faciliter les communications et d'éviter les chevauchements. À cet effet, le Fonds s'inspirera de l'expérience régionale acquise au contact des adolescents et d'autres groupes vulnérables, notamment la population autochtone rurale.

<u>Autre assistance extérieure</u>

- 10. L'Agency for International Development des États-Unis (USAID) et le FNUAP ont été les principaux bailleurs de fonds pour les activités dans le domaine de la population en Équateur. Ces deux organismes ont contribué à satisfaire les besoins du pays en matière de contraceptifs. À ce jour, le FNUAP a fourni des contraceptifs au secteur public par le biais du Ministère de la santé tandis que l'USAID, qui en est le plus grand pourvoyeur depuis quelques années, applique la formule dite de récupération des coûts et apporte son appui aux ONG, notamment celles qui travaillent dans les zones urbaines. Cet organisme a annoncé son intention de continuer à fournir des contraceptifs au cours des quatre prochaines années, mais sans desservir le secteur public.
- 11. Le FNUAP a étroitement collaboré avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'UNICEF dans les domaines de la santé en matière de reproduction et de la planification familiale et continuera de le faire au cours du prochain cycle de programmation. Le Gouvernement utilise actuellement un important prêt de la Banque mondiale pour financer la réforme du secteur de la santé et pour renforcer le système de soins de santé primaires, mais cette activité n'inclut aucune composante de la santé en matière de reproduction.

Programme proposé

- 12. Le programme proposé cible en premier lieu les femmes les plus défavorisées, notamment les femmes autochtones ainsi que les adolescents des zones rurales. Afin de renforcer les stratégies de décentralisation et de ciblage du Gouvernement, il concentrera ses activités dans les zones rurales de six provinces en vue d'améliorer la qualité des services et la compétence technique du personnel en place dans les centres de soins de santé primaires. Cette stratégie consiste notamment à coordonner l'action du Ministère de la santé et celle d'autres prestataires institutionnels de services de santé comme les forces armées, l'administration locale, les ONG et les associations locales ainsi qu'assurer la participation directe des collectivités concernées.
- 13. En dépit de disparités géographiques et sociales évidentes en matière de pauvreté et d'accès aux services en Équateur, c'est entre les zones rurales et les zones urbaines que subsiste l'écart le plus grand. Pour cette raison, les critères qui président au choix des provinces susceptibles de bénéficier des activités du programme se fondent sur les indicateurs ci-après : mortalité maternelle, utilisation des contraceptifs, demande non satisfaite en matière de planification familiale, mortalité infantile, pauvreté et degré d'accessibilité des services. Les provinces suivantes ont été retenues : Carchi, Chimborazo, Cotopaxi, Esmeraldas, Imbabura et Lojas.
- 14. <u>Santé en matière de reproduction</u>. Le FNUAP fournira une assistance technique au Ministère de la santé pour assurer la transition entre l'ancienne

approche (santé maternelle et infantile et la planification familiale) et la nouvelle, basée sur la fourniture d'une large gamme de services de santé en matière de reproduction. Le Fonds aidera également le Ministère à mettre au point une stratégie d'approvisionnement durable en contraceptifs et améliorer les services sanitaires du secteur public en contribuant à la formation d'agents de santé. Les activités du programme seront concentrées sur 16 districts sanitaires ruraux des six provinces ciblées, dont les indicateurs en matière de démographie, de santé et d'éducation sont inférieurs à la moyenne nationale. Ces districts comptent 110 centres de santé ruraux qui servent environ 170 000 femmes et 52 000 adolescents. Sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires, cette action sera progressivement étendue à 28 autres districts sanitaires ruraux dans quatre autres provinces.

- 15. Le programme de formation destiné à ces districts sanitaires ruraux vise à renforcer les capacités clinique et technique du personnel, à le sensibiliser à la diversité de la clientèle et à renforcer ses compétences en matière de délivrance de conseils, de communication et de prise en charge des urgences obstétriques. La formation de 20 administrateurs locaux de la santé sera axée sur la gestion des services et l'utilisation du système logistique en matière de contraceptifs. Les directives et les normes approuvées par le Ministère de la santé seront diffusées dans le cadre de toutes les activités de formation. L'amélioration de la qualité des services sera renforcée par une campagne d'information, d'éducation et de communication afin d'encourager les collectivités à influer sur les décisions touchant la qualité et la nature des services fournis.
- 16. Dans le cadre du programme proposé, le Fonds fournira des contraceptifs en quantité suffisante pour satisfaire aux besoins des six provinces choisies. Cette assistance sera réduite chaque année afin de permettre au Gouvernement de développer progressivement ses capacités de financement et satisfaire la demande nationale en matière de contraceptifs. Une assistance technique sera fournie aux comités interorganisations régionaux et locaux chargés de l'information sur l'incidence de la mortalité maternelle et ses causes. Par ailleurs, le programme renforcera les activités dans le domaine de l'éducation sexuelle et de la santé en matière de reproduction destinées aux adolescents afin de réduire les risques de grossesse précoce et de maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH/sida.
- 17. Stratégies en matière de population et de développement. Le programme contribuera à la formation du personnel local dans les provinces ciblées s'agissant de mettre en place les systèmes d'information nécessaires à la programmation des activités en matière de population et de développement à l'intention des groupes vulnérables. Cette formation sera assurée par l'Université de Cuenca en tirant parti de l'expérience acquise durant le programme précédent avec les administrations locales et les ONG de la province d'Azuay.
- 18. Le FNUAP fournira une assistance technique pour réviser le Plan d'action national en matière de population afin de l'adapter au processus de décentralisation administrative en cours. En outre, le programme favorisera une coordination effective des activités des administrations locales et des ONG qui

s'occupent des questions féminines afin d'intégrer à titre permanent les besoins des femmes dans la planification des services sociaux de base.

19. Plaidoyer. Le programme proposé aidera le Gouvernement à mobiliser un plus large appui national aux programmes de population et de santé en matière de reproduction. Il s'agira notamment d'organiser des activités d'information à l'intention des principaux protagonistes, notamment les décideurs, les administrateurs de programme, les parlementaires, les prestataires de services et les associations locales afin de renforcer leur détermination de satisfaire aux besoins du pays dans le domaine de la santé en matière de reproduction et d'améliorer la qualité des services. Conformément aux objectifs du Gouvernement, les activités de plaidoyer viseront essentiellement à faire en sorte que les programmes nationaux s'efforcent davantage de fournir des services différenciés aux adolescents, répondent aux besoins des populations autochtones, encouragent les hommes à faire preuve de responsabilité en matière de planification familiale, favorisent l'égalité entre les sexes et renforcent l'éducation de base, notamment pour les filles. Le programme fournira par ailleurs une assistance au Gouvernement pour ses activités de plaidoyer en faveur de l'application des lois et dispositions juridiques existantes relatives à la violence à l'égard des femmes et pour mobiliser l'appui des organismes locaux et de la société civile dans la lutte contre la violence dans la famille.

Mise en oeuvre, suivi, évaluation et coordination

- 20. Le programme sera mis en oeuvre essentiellement par des organismes nationaux aux niveaux central et local. L'UNESCO fournira une assistance technique aux activités d'éducation en matière de population et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), liée à l'OMS, prendra en charge la formation des prestataires de services de santé en matière de reproduction et de planification familiale et assurera le suivi de l'évolution de la mortalité et de la morbidité maternelles. Le Fonds aidera le Gouvernement à établir des données de base pour chacune des provinces choisies concernant l'utilisation des méthodes contraceptives, le nombre de femmes ayant fait l'objet d'un dépistage des infections de l'appareil reproductif, le nombre de femmes bénéficiant de conseils après accouchement ou avortement et les taux de mortalité maternelle. Ces données permettront de faciliter l'évaluation des résultats du programme proposé après son achèvement.
- 21. Le FNUAP aidera le Gouvernement à coordonner l'aide internationale dans le domaine de la population. Il maintiendra également une collaboration étroite avec l'OMS, l'UNICEF, l'UNESCO et d'autres institutions et organisations multilatérales et bilatérales, notamment les ONG, pour aider l'Équateur à mener à bien les activités liées à la population, notamment dans le domaine de la santé en matière de reproduction. L'échange permanent d'informations sur les activités liées à la population sera institutionnalisé par des réunions périodiques des représentants des organismes membres du Groupe consultatif mixte des politiques et par le biais du système de coordonnateurs résidents, notamment des réunions avec la Banque mondiale et les organisations multilatérales régionales.
- 22. Le programme mettra pleinement à profit toutes les capacités d'appui technique disponibles aux niveaux régional et national ainsi que les services

consultatifs de l'Équipe d'appui national du FNUAP basée à Santiago (Chili). Enfin, on mettra au point au début du programme une série d'indicateurs, y compris ceux du Programme d'action de la CIPD, ainsi que les interventions nécessaires pour les atteindre, afin d'évaluer l'état d'avancement de l'ensemble du programme. Par ailleurs, tous les projets feront l'objet de rapports périodiques, de visites de suivi sur le terrain, de réunions d'examen annuelles et d'une réunion finale. Un examen du programme à mi-parcours aura lieu à la fin de 1998 et un examen final est prévu avant la fin de l'an 2000.

Recommandation

23. La Directrice exécutive recommande au Conseil d'administration d'approuver le programme d'assistance pour l'Équateur tel qu'il est présenté ci-dessus, à concurrence d'un montant de 5 millions de dollars pour la période 1997-2000, dont 4 millions de dollars seraient financés sur les ressources ordinaires du FNUAP, pour autant que ces ressources soient disponibles, le solde de 1 million de dollars étant financé au moyen des ressources multilatérales et bilatérales et des ressources ordinaires, dans la mesure du possible, conformément à la décision 96/15 du Conseil d'administration relative à l'allocation des ressources du FNUAP.
